

## LE RÉSEAU DE VEILLE ÉCOLOGIQUE



### **Œuvrer ensemble à la préservation et au développement de la biodiversité !**

Le réseau de veille écologique a été créé fin 2009 à l'initiative du Syndicat mixte. Il réunit les principales associations et institutions environnementales du territoire.

Ce réseau a été créé dans un triple objectif :

- Capitaliser et développer les données sur la biodiversité locale, en s'appuyant sur les acteurs environnementaux du territoire
- Évaluer l'impact du Scot en valorisant les connaissances locales
- Avoir un impact positif sur la biodiversité à l'horizon 2030

### **Les principales actions engagées**

- **Depuis 2011** : suivi temporel des oiseaux communs (écoutes naturalistes STOC)
- **2011** : signature d'une « charte biodiversité » entre les différents partenaires du réseau de veille
- **2011-2012** : production d'éléments de connaissance sur 12 espèces emblématiques
- **2012** : inventaire des zones humides sur l'Isère rhodanienne
- **2013** : diffusion d'un guide pédagogique de la charte pour la biodiversité acte II
- **2013-2014** : inventaire des pelouses sèches sur l'Isère rhodanienne



→ Castor d'Europe



→ Bihoreau gris



→ Orchidée des pelouses



→ Localisation des carrés STOC sur le territoire du SMRR

### **Les carrés STOC**

La campagne de carrés STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) menée par le réseau de veille écologique depuis 2011 répond à l'impératif d'évaluation du Scot. Les carrés sont des points d'écoutes répartis sur l'ensemble du périmètre du Syndicat mixte.

Construire une base de données sur les oiseaux communs permet de connaître l'évolution des espèces présentes sur le territoire et nous renseigne sur l'évolution des milieux qui leur sont associés (agricole, forestier...).

### **Les membres du réseau de veille**

- Association Gère Vivante
- Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre
- Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
- Association des amis de l'île de la Platière
- Conservatoire régional des espaces naturels
- Conseil Général de l'Isère
- CPN Le Colibri
- Parc Naturel Régional du Pilat
- Services environnement des intercommunalités
- Syndicat Mixte Rhône PLURIEL

## Charte pour la biodiversité « acte II »

### Objectif 100 % des collectivités engagées pour la biodiversité ?

La charte pour la biodiversité « acte II » donne des pistes de réflexion et d'actions pour inciter les élus, les techniciens, les habitants, à prendre en compte la biodiversité dans leurs choix, dans leurs projets, dans leur gestion quotidienne de la commune.

Cette charte est un des éléments du dossier pédagogique produit par le réseau de veille, qui vise à partager la connaissance sur les espèces et milieux du territoire et à donner des clefs aux élus et aux agents techniques pour intégrer la biodiversité dans les projets et la gestion quotidienne des collectivités locales.

Chaque commune peut signer la charte et bénéficier d'une aide méthodologique des membres du réseau de veille pour mettre en place ou améliorer les actions qu'elle aura choisies.



### Engagez-vous !!!!

L'ensemble du dossier pédagogique, dont la charte, est disponible en téléchargement sur le site Internet du SMRR

## Capitaliser les données pour le Scot et les documents d'urbanisme

Les données produites ou capitalisées dans le cadre du réseau de veille écologique sont utiles au suivi de l'application du Scot. Elles sont également destinées aux collectivités locales, qui peuvent s'en saisir dans le cadre de la révision de leurs documents d'urbanisme (les données sont disponibles en format SIG\*).

### Les zones humides

En complément des inventaires existants (Conseil Général de l'Isère et CREN), l'association Gère Vivante, pour le compte du SMRR, a recensé les zones humides ponctuelles (< 1 000 m<sup>2</sup>) de l'Isère rhodanienne.

Ces 279 mares, bassins ou serves participent au fonctionnement global des zones humides. Elles font partie de la trame bleue du territoire et permettent d'accueillir une dizaine d'espèces d'amphibiens.

Ces milieux présentent de nombreux intérêts (écologique, hydrologique...) et doivent être protégés par le biais des PLU.

### Les pelouses sèches

Elles abritent ¼ des plantes protégées en France et sont en régression. Afin de fixer l'état initial de la connaissance sur l'Isère rhodanienne et pour évaluer l'évolution de ces milieux, le réseau de veille a conduit un inventaire en 2013 et 2014.

Un atlas cartographique dynamique des données a été créé (localisation des pelouses sèches, enjeux écologiques, usages, menaces). Des fiches actions répondant à chaque situation sont proposées.

Ces milieux demandent une gestion particulière (en lien avec l'agriculture) et une protection dans les PLU\*.